

L'INFOLETTRE DU STTRC

6 MAI 2022

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

RETOUR AU TRAVAIL & TÉLÉTRAVAIL

Ceux et celles qui souhaitent convenir d'ententes permettant le télétravail ont commencé à remplir un formulaire. Et déjà, des questions émergent. Clairement, la direction de Radio-Canada a décidé d'exclure certains secteurs. On semble manifester peu d'ouverture dans les salles des nouvelles. Convenons qu'une bonne partie du travail de production ne peut se faire que dans les installations, mais la pandémie nous a au moins appris qu'on peut en faire pas mal plus à distance qu'avant. La première règle est simple, tout commence par une demande d'un employé. Le reste l'est moins; on entre dans le merveilleux monde des décisions discrétionnaires. Un conseil: documentez vos demandes et en cas de différend, avisez votre délégué. Le télétravail n'est ni un cadeau, ni un privilège. Les besoins opérationnels et la tâche devraient être les critères pour déterminer la réponse appropriée à une demande.

Retour sur l'AG

Plus de 350 membres ont pu échanger pendant près de 2 heures avec les membres de notre comité de négociation lors de l'assemblée générale du samedi 30 avril dernier. En vedette: l'extrême lenteur de la partie patronale, l'absence de mandats de nos vis-à-vis et un apparent manque de préparation. L'intervention d'un médiateur du Bureau fédéral de médiation pourrait peut-être changer la donne... À voir. En attendant, les membres présents ont souhaité une intensification des moyens de pression.

Comme annoncé, un avis de motion pour reconsidérer nos demandes salariales a été déposé. Cette motion sera débattue lors d'une assemblée extraordinaire le samedi 28 mai prochain, assemblée qui se tiendra, si le Conseil syndical l'autorise, en visioconférence.

Enfin, les rapports d'activités des membres du Bureau syndical montrent que la pandémie n'a pas ralenti le volume du travail à faire. Un bilan qui fait état de la conclusion d'une opération de médiation arbitrage qui a permis de résoudre plus de 1100 griefs, l'organisation d'un premier sommet sur la santé et la sécurité en juin prochain, la poursuite de l'assainissement du climat de travail dans les stations de Québec, de Moncton et de Rimouski avec une nouvelle direction dans ces trois stations, la production régulière de l'Infolettre et de l'Info négo et une approche avec la haute direction sous le signe de l'ouverture, de la rigueur et quand c'est nécessaire, de la fermeté.

Un merci particulier à nos trois employés et nos deux conseillers qui soutiennent quotidiennement le travail des membres du Bureau syndical.

Fonds de pension : bataille sur fond de colère

Les quatre syndicats (STTRC, Guilde, AR et APS) livrent un bras de fer à Radio-Canada concernant le partage des surplus de notre fonds de pension. Radio-Canada prétend qu'une entente signée en 2009 qui prévoit un partage moitié-moitié des surplus n'est plus valide, ce que nous contestons. Il y a déjà eu deux journées d'arbitrage, d'autres journées sont prévues en septembre.

Il est aussi important de préserver cette entente car c'est le seul document officiel qui oblige Radio-Canada à offrir un régime de retraite à prestation déterminée. Enfin, Radio-Canada refuse toujours de reconnaître notre syndicat comme inclus de plein droit dans cette entente.

Par ailleurs, le congé de cotisation de 40 millions \$ que prend Radio-Canada d'ici la fin de l'année soulève un sentiment unanime de colère au sein des quatre syndicats. Nous n'acceptons pas que les excellents rendements générés par nos contributions permettent à Radio-Canada de financer une partie de sa production. Et comme il n'y a plus de production interne, sauf en info, nous n'avons aucune garantie que ces 40 millions \$ ne se retrouveront pas en bonne partie dans les poches de producteurs privés.